

Conférence des financeurs de la Creuse – Présentation du diagnostic et du pré-programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention



La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (Loi ASV du 28/12/2015) prévoit, dans chaque département, la mise en place d'une instance de coordination des financements visant à développer les politiques de prévention de la perte d'autonomie.

Dans chaque département, la Conférence des financeurs effectue :

Diagnostic des besoins des PA de 60 ans ou plus

Recensement des initiatives locales

Programme coordonné de financements



Ordre du jour

Objectif : valider l'architecture du programme coordonné d'action, en trois temps :

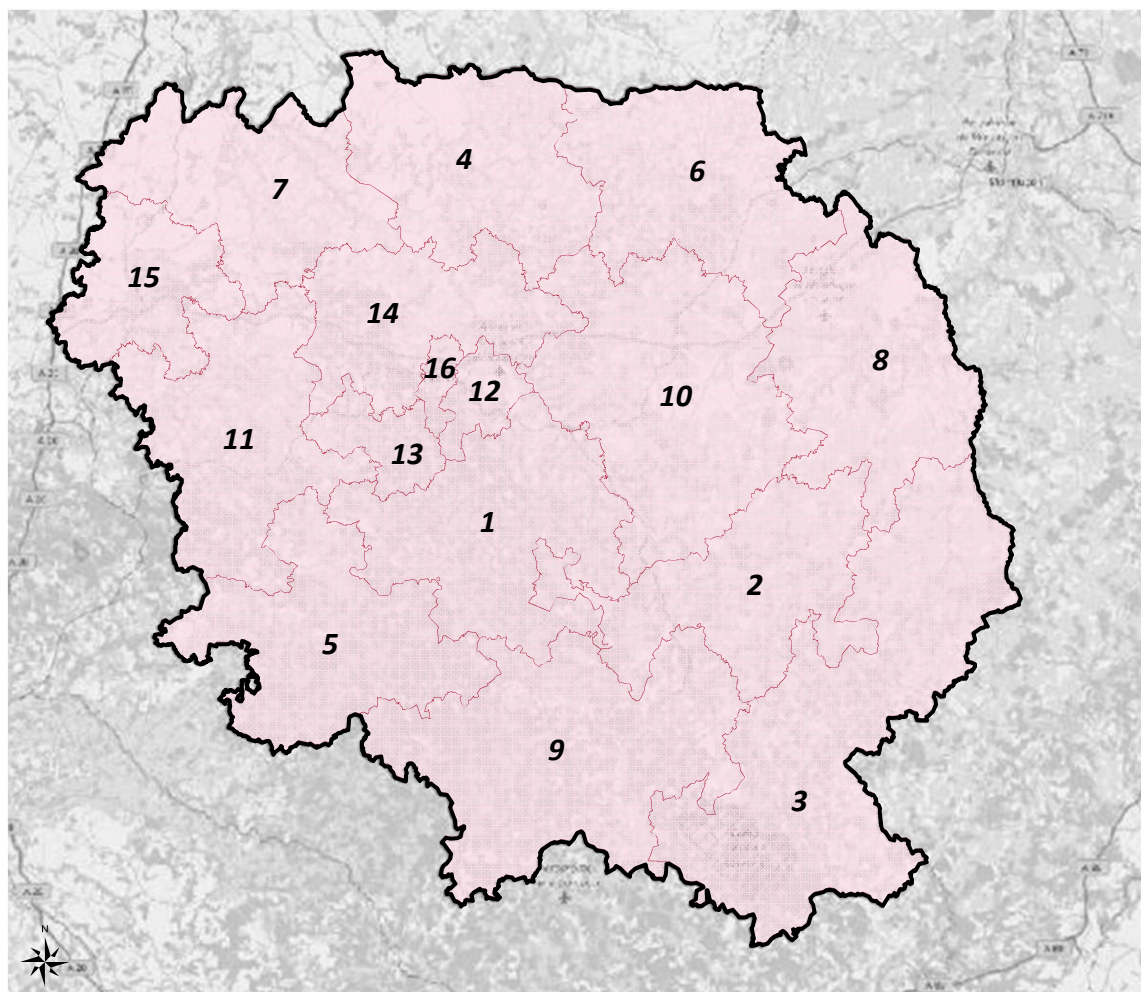
1. Partager des éléments de diagnostic communs
2. Valider les axes prioritaires ainsi que les sous-axes thématiques du programme coordonné
3. Identifier des actions prioritaires à financer

1

Éléments de diagnostic

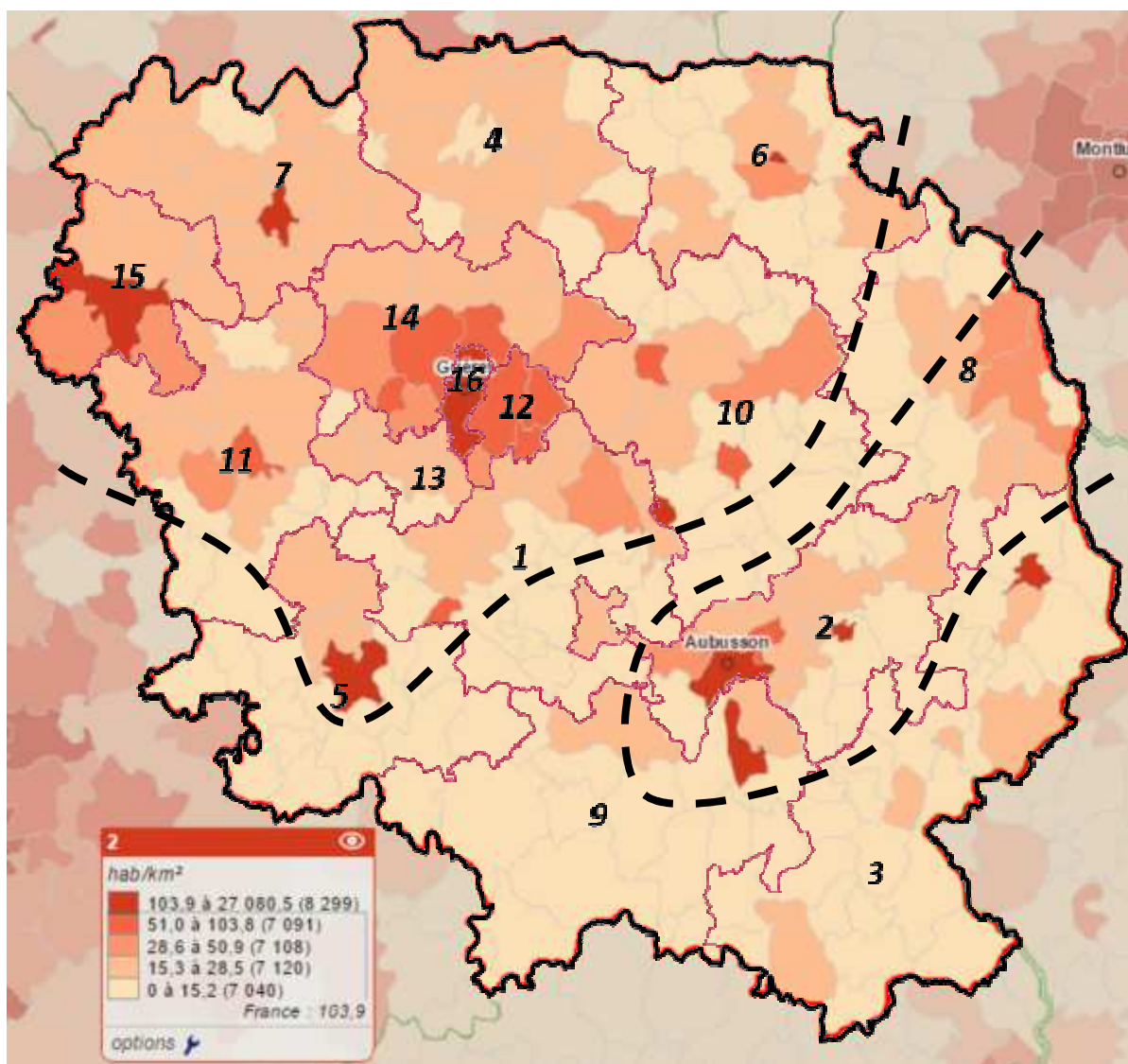


Carte des cantons creusois :



- 1 Ahun
- 2 Aubusson
- 3 Auzances
- 4 Bonnat
- 5 Bourganeuf
- 6 Boussac
- 7 Dun-le-Palestel
- 8 Évaux-les-Bains
- 9 Felletin
- 10 Gouzon
- 11 Le Grand-Bourg
- 12 Guéret-1 (Partiel)
- 13 Guéret-2 (Partiel)
- 14 Saint-Vaury
- 15 La Souterraine
- 16 Guéret

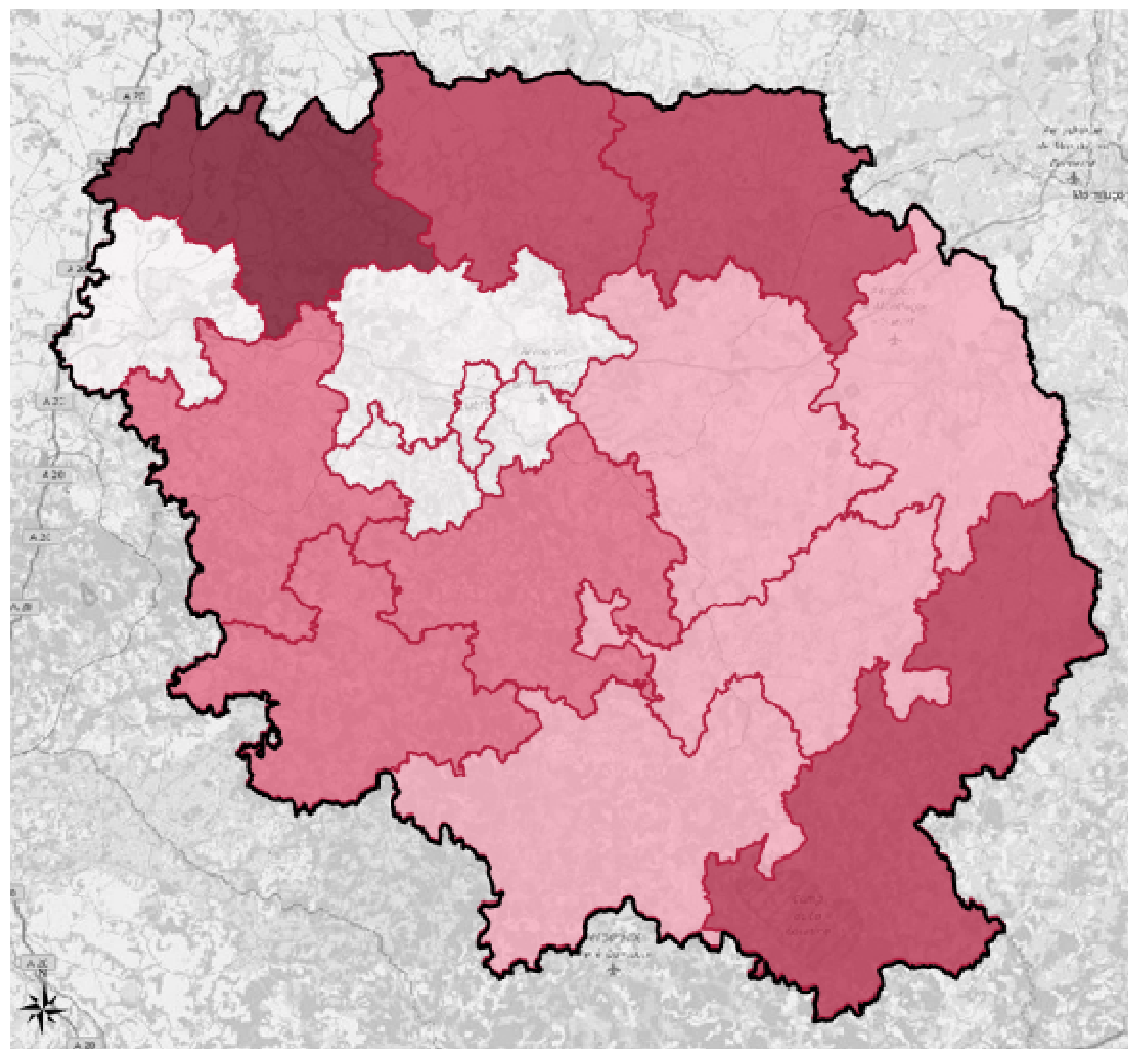
Densité de population :



La **densité de population creusoise est très réduite** : la Creuse se place, en deuxième position des départements les moins peuplés, une fois encore après la Lozère (respectivement 22 et 15 habitants au km² en 2013). A titre de comparaison, la densité moyenne nationale s'élève à près de 104 habitants par km².

Au sein du département, on observe **une partie Nord-Ouest plus peuplée**, de même que les environs d'Aubusson. Toutefois, sur ces territoires également, la densité de population reste particulièrement faible.

Part des 60 – 79 ans :



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors
Données : Insee, RGP 2013
Traitement statistique & cartographique : Eneis Conseil

— canton-ville

Creuse : 25,4 %

France : 18,4 %

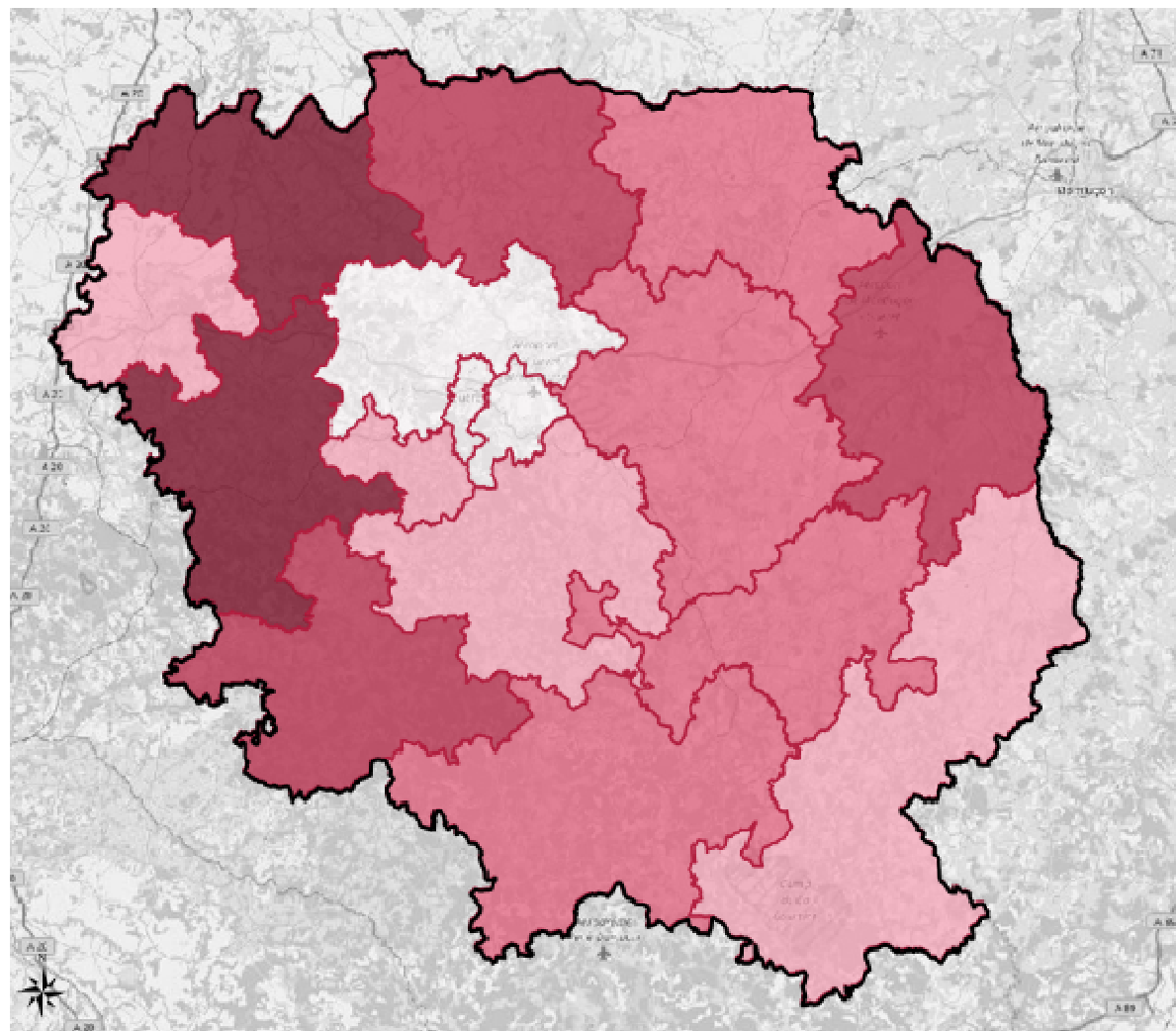
La part des personnes âgées de 60 à 79 dans la Creuse est sensiblement supérieure à celle trouvée au niveau métropolitain. Une personne creusoise sur quatre se trouve ainsi dans cette tranche d'âge, contre moins d'une sur cinq au niveau national.

A l'échelle infra départementale, les cantons se situant aux extrêmes Nord-Ouest et Sud-Est semblent particulièrement concernés, contrairement aux cantons plus centraux, notamment ceux entourant la commune de Guéret.

Part de la population âgée de 60-79 ans en 2013, par canton-ville (%)



Part des 80 ans et plus :



La cartographie de la part des personnes âgées de 80 ans et plus diffère de la précédente. Si la commune de Guéret apparaît toujours comme moins concernée, les personnes âgées de 80 et plus se situent **plus majoritairement dans les cantons de l'Ouest**, ainsi que sur un axe allant de Boussac à Gentioux-Pigerolles, et passant par Aubusson.

Dans l'ensemble, la Creuse présente un taux de personnes âgées de 80 et plus près de **deux fois supérieur à celui trouvé au niveau métropolitain**.

Part de la population âgée de 80 ans ou plus en 2013, par canton-ville (%)

- de 12,5 à 13,5
- de 11,0 à 12,5
- de 10,0 à 11,0
- de 9,0 à 10,0
- de 5,2 à 9,0

Indice de vieillissement :

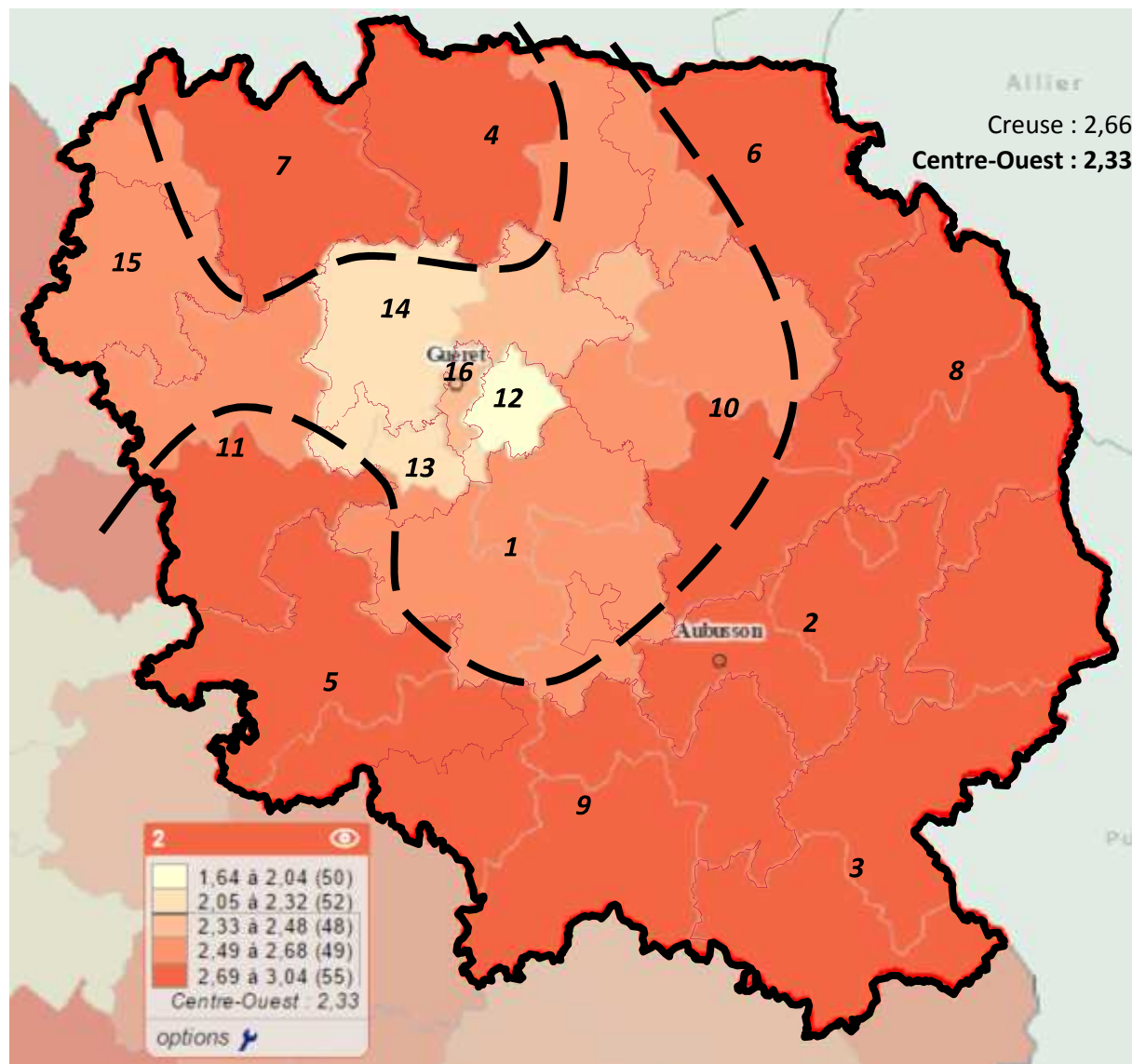
L'**indice de vieillissement** se définit comme le rapport de la population âgée de 65 ans et plus sur celle âgée de moins de 20 ans. Si l'indice est inférieur à 100, la part de la population jeune est plus importante. Au contraire, si l'indice est supérieur à 100, il signifie que la population âgée est plus présente.

La carte ci-contre nous indique que **la Creuse a un indice de vieillissement élevé** : tous les cantons ont un indice supérieur à la moyenne nationale, y compris celui de Guéret 1 (12), avec 87,1, seul canton dont l'indice est inférieur à 100.

On remarque également que **les cantons périphérique connaissent un vieillissement plus intense** de leur population.



Fragilité de la population âgée de 55 à 79 ans :

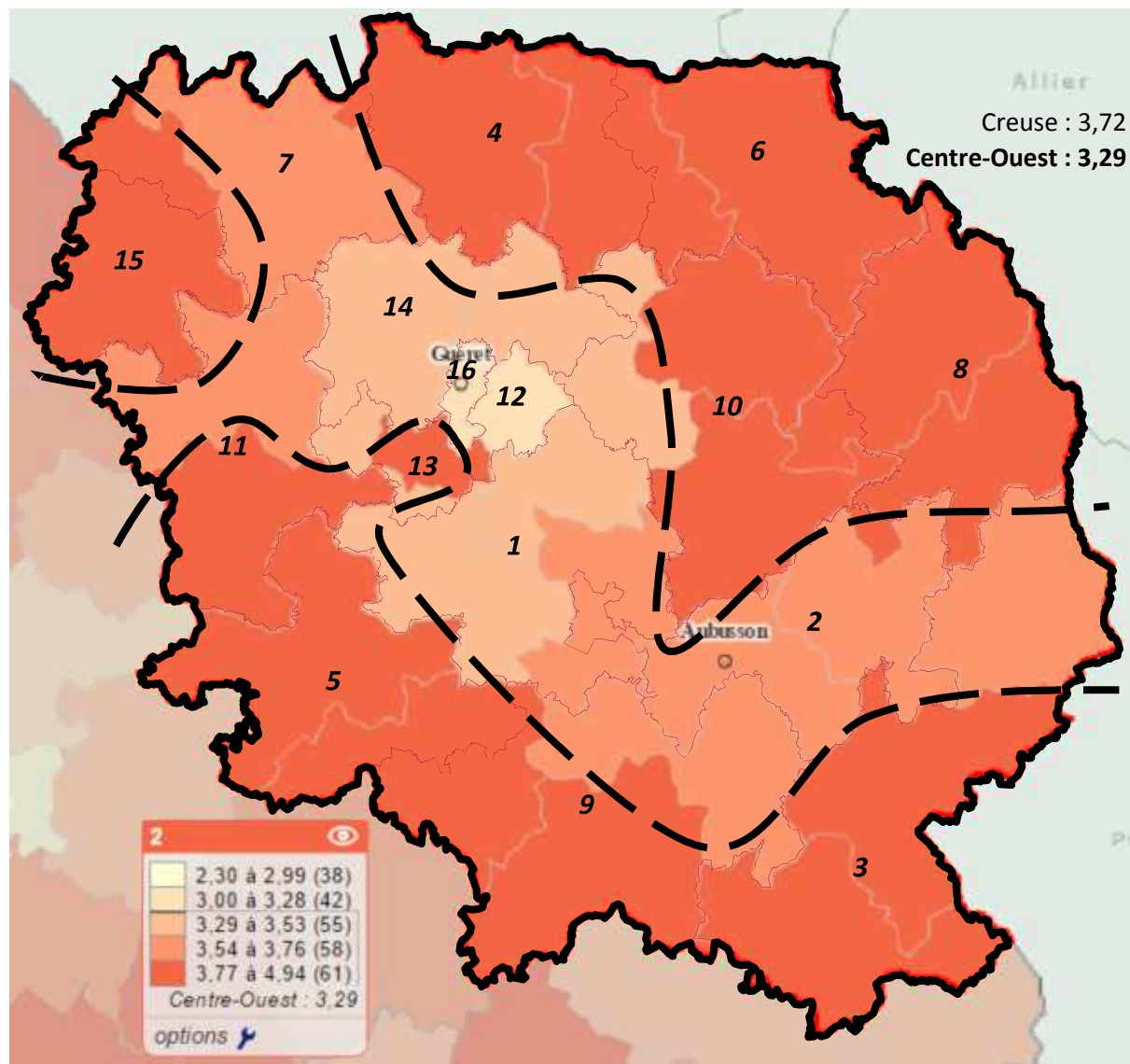


La cartographie des fragilités est issue de l'Observatoire des fragilités du Grand Sud, et représente la fragilité sociale sur le champ de la prévention des risques du vieillissement, à l'aide d'un indicateur composite. L'échelle utilisée n'est pas celle des EPCI : ainsi, plusieurs plages de couleurs peuvent concerner un même canton.

On observe, dans la Creuse, deux territoires particulièrement fragiles, et sur lesquels les actions de prévention devront se concentrer avec une attention toute particulière :

- Un large croissant Sud-Est, englobant notamment Bourgneuf, le parc naturel de Millevaches, Aubusson, Auzances, Gouzou et remontant jusqu'à Boussac.
- Deux cantons au Nord-Ouest, comprenant les communes de Dun-le-Palestel et Bonnat.

Fragilité de la population âgée de 80 ans et plus :

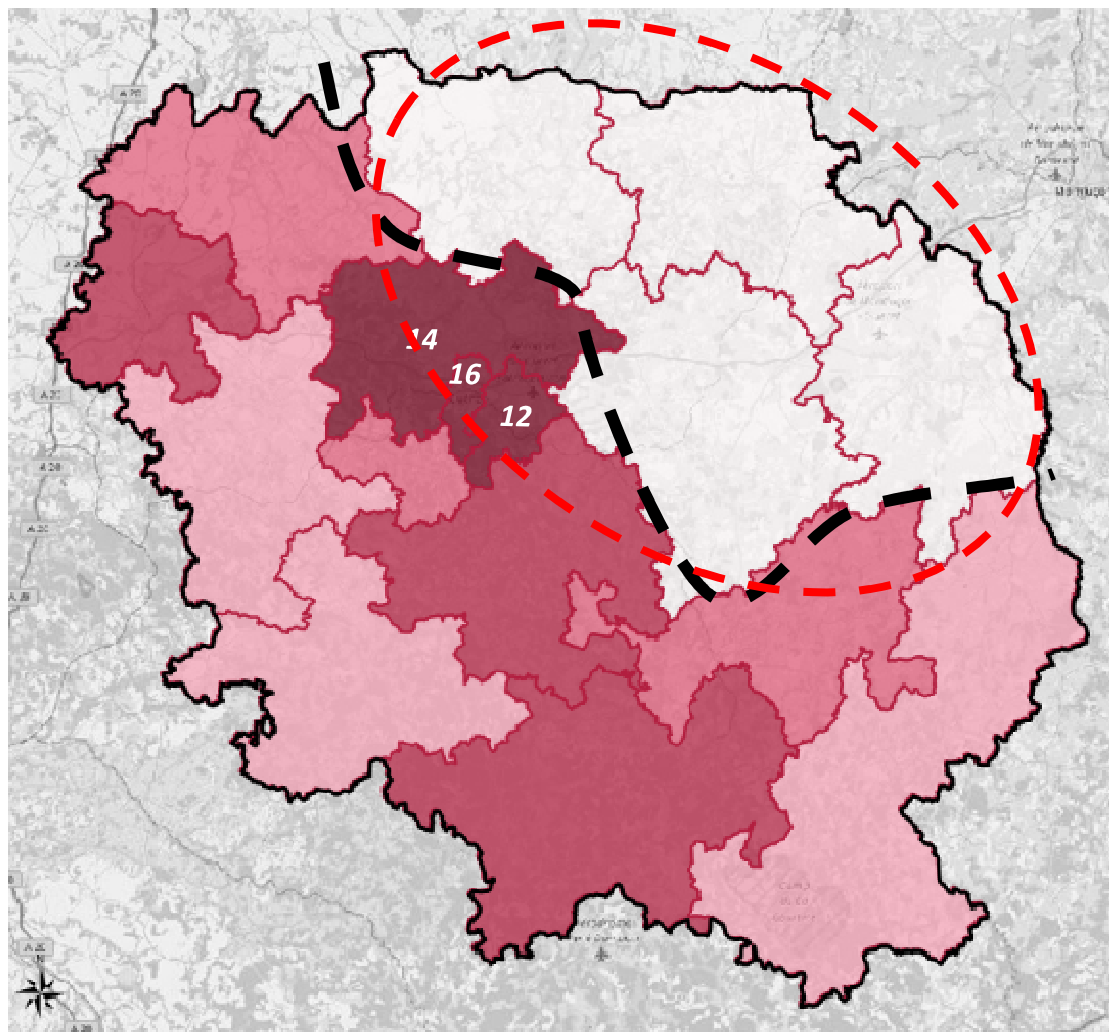


La représentation des fragilités des personnes âgées de 80 ans et plus diffère de celle précédemment illustrée. Les cantons localisés autour de Guéret, apparaissent de nouveaux comme moins fragiles.

Cependant, le croissant Sud-Est remarqué plus tôt se voit scindé par un corridor de cantons moins exposés aux risques de fragilité.

Aussi, le canton de Dun-le-Palestel (7) apparaît comme moins concerné, contrairement à celui de la Souterraine (15).

Montant moyen des retraites par foyer fiscal :



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors
 Données : DGI 2014
 Traitement statistique & cartographique : Enelis Conseil

— canton-ville

Montant moyen des retraites par foyer fiscal en 2014, par canton-ville (€)

- entre 20 000 et 24 092
- entre 19 000 et 20 000
- entre 18 500 et 19 000
- entre 18 000 et 18 500
- entre 17 055 et 18 000

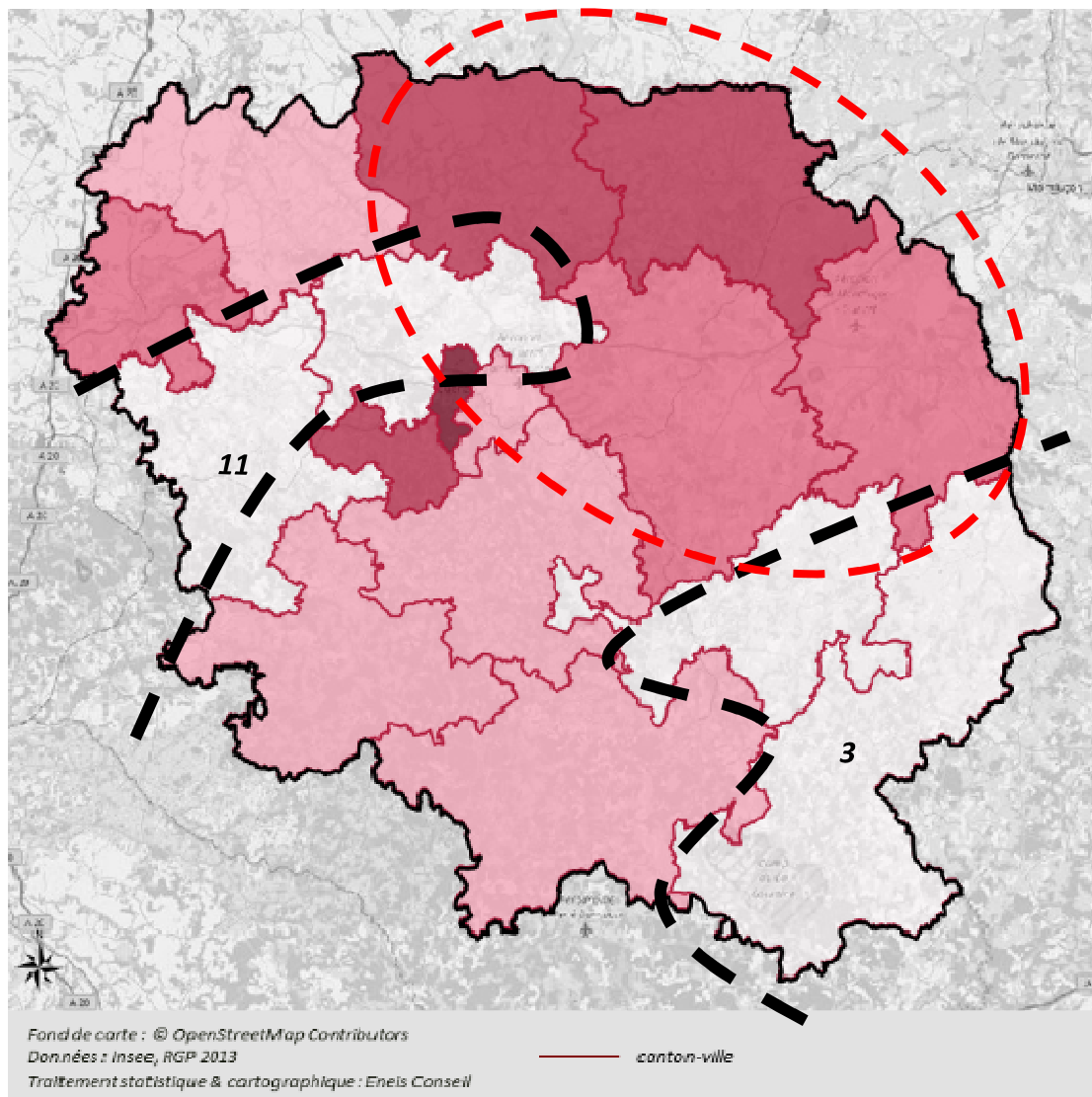
Moyenne
 Creuse: 19 019 €

Moyenne
 France: 22 613 €

En comparaison à la carte précédemment exposée, la représentation cartographique des montants moyens des retraites par foyer fiscal met en lumière **une différenciation territoriale plus marquée**.

Ainsi, les personnes âgées d'une large part Sud et Ouest du Département touchent des **retraites plus élevées que la moyenne** départementale, qui s'élève à 19 000 euros. Le Nord-Est du département présente en revanche des montants de retraite inférieurs à la moyenne.

Isolement des personnes âgées de 80 ans ou plus :

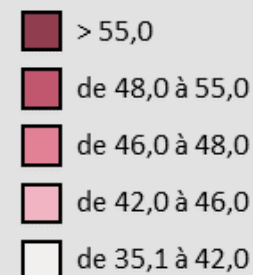


Les creusois âgés de 80 ans ou plus sont **globalement moins isolés que les personnes du même âge au niveau national** (45 % dans la Creuse contre 49 % en Métropole).

Au niveau infra-départemental, on note un **isolement élevé dans le Nord** ainsi que sur les cantons urbains de Guéret (58,4 %) et Guéret 2 (49,4 %).

Au contraire, les cantons du Grand-Bourg (11) et d'Auzances (3) présentent des **taux d'isolement singulièrement faibles** : respectivement 35,1 et 39,7 %.

Part de la population des ménages âgée de 80 ans ou plus vivant seule en 2013, par canton-ville (%)



Creuse : 45,4 %
France : 49,1 %

Diapositive 13

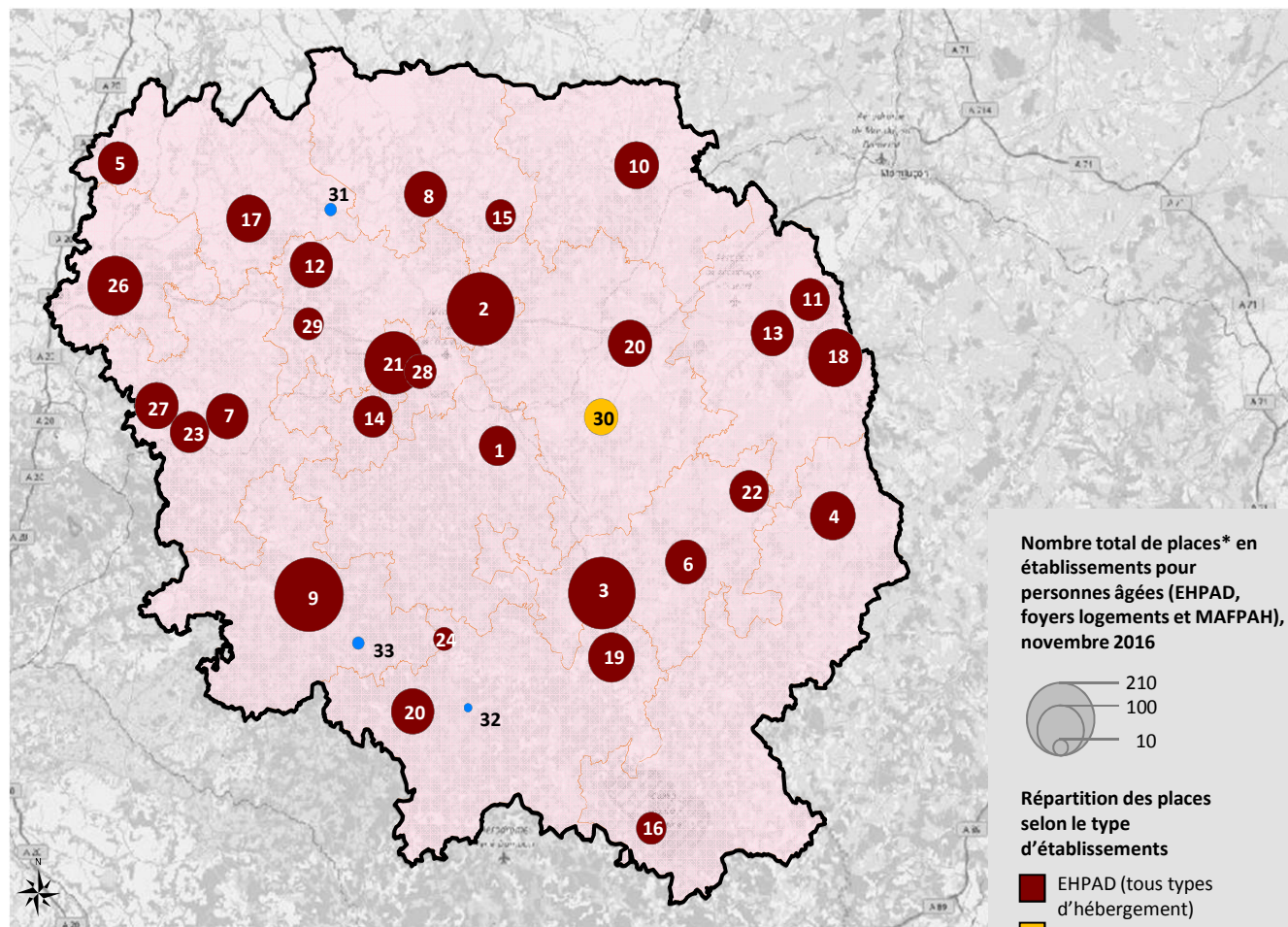
J05

je ne sais pas exactement combien de temps vous avez mais il y a sûrement trop de choses sur l'état des lieux des besoins.

par ailleurs c'est trop rédigé pour une présentation power point : il faudrait des bullet points avec les principales idées

Juliette Ovelacq; 25/11/2016

Localisation des établissements d'accueil pour personnes âgées (2016) :



Nombre total de places* en établissements pour personnes âgées (EHPAD, foyers logements et MAFPAH), novembre 2016



Répartition des places selon le type d'établissements

- EHPAD (tous types d'hébergement)
- Foyers logements
- MAFPAH

La carte des établissements d'hébergement laisse apparaître un **maillage moins serré** sur les cantons de Bourgneuf (9), Ahun (1), Gouzou (20), Boussac (10) ou encore Auzances (4).

Cette représentation **se limite à l'illustration du maillage** en établissements : elle ne reflète pas tout à fait la couverture territoriale, car elle ne prend en compte ni le nombre de places disponibles, ni les déplacements avec des territoires frontaliers mais en dehors du Département.

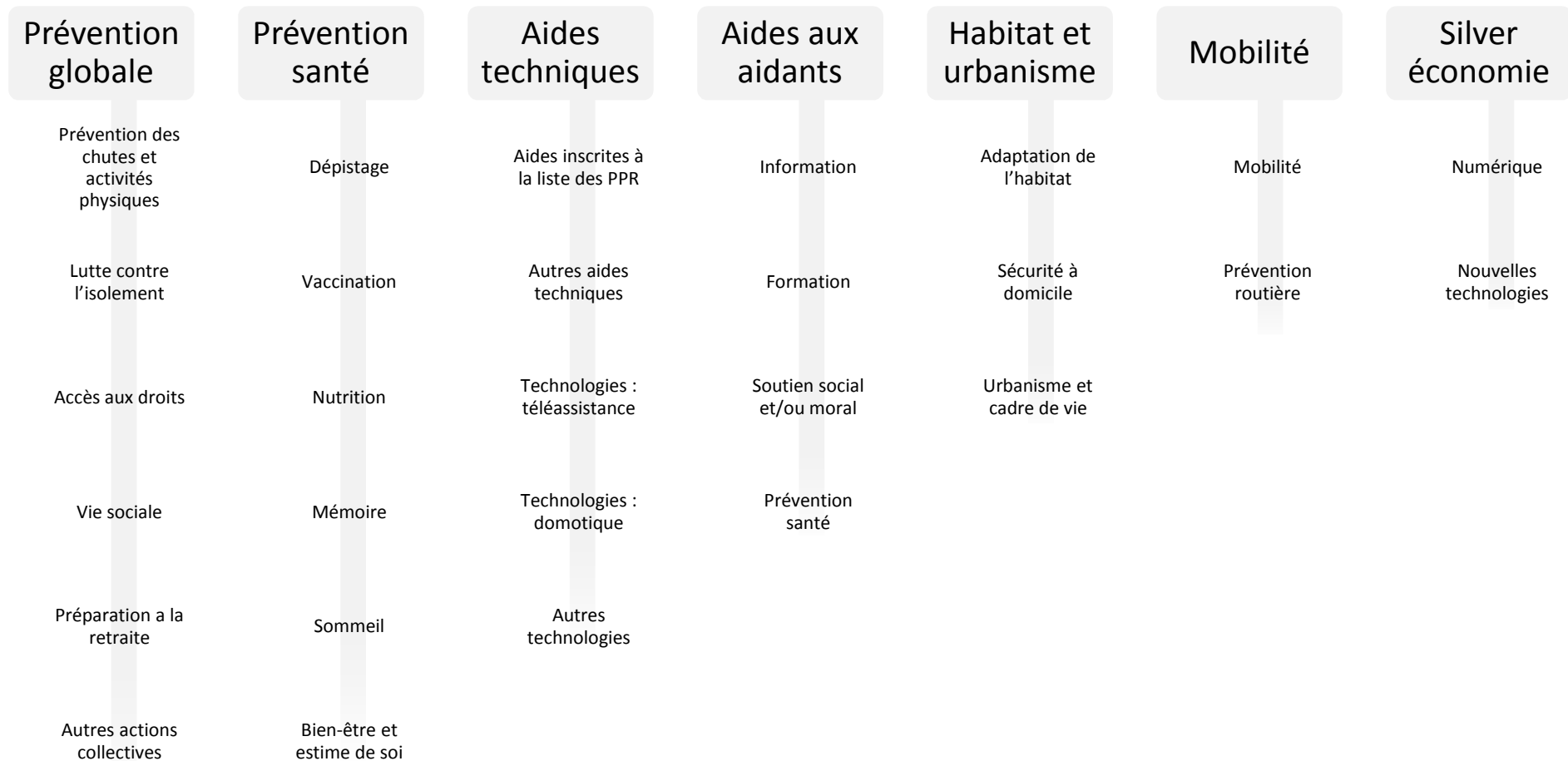
1 Ahun	18 Évaux-les-Bains
2 Ajain	19 Felletin
3 Aubusson	20 Gouzou
4 Auzances	21 Guéret
5 Azerables	22 Mainsat
6 Bellegarde-en-Marche	23 Marsac
7 Bénévent-l'Abbaye	24 Le Monteil-au-Vicomte
8 Bonnat	25 Royère-de-Vassivière
9 Bourgneuf	26 La Souterraine
10 Boussac	27 Saint-Étienne-de-Fursac
11 Budelière	28 Sainte-Feyre
12 Bussière-Dunoise	29 Saint-Vaury
13 Chambon-sur-Voueize	30 Chénérailles
14 La Chapelle-Taillefert	31 La Celle-Dunoise
15 Châtelus-Malvaleix	32 Saint-Marc-à-Loubaud
16 La Courtine	33 Saint-Pardoux-Morterolles
17 Dun-le-Palestel	



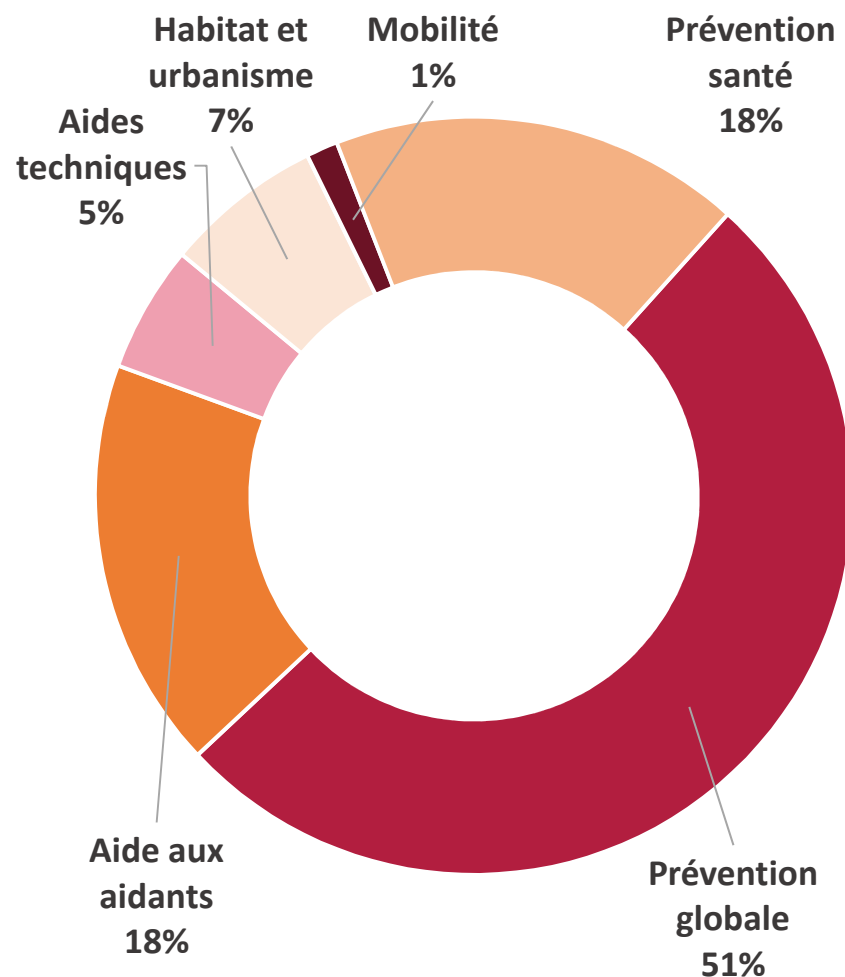
2

Etat de l'offre des actions de prévention

Rappel des catégories d'actions utilisées dans cette étude :



Répartition des actions de prévention par catégorie :



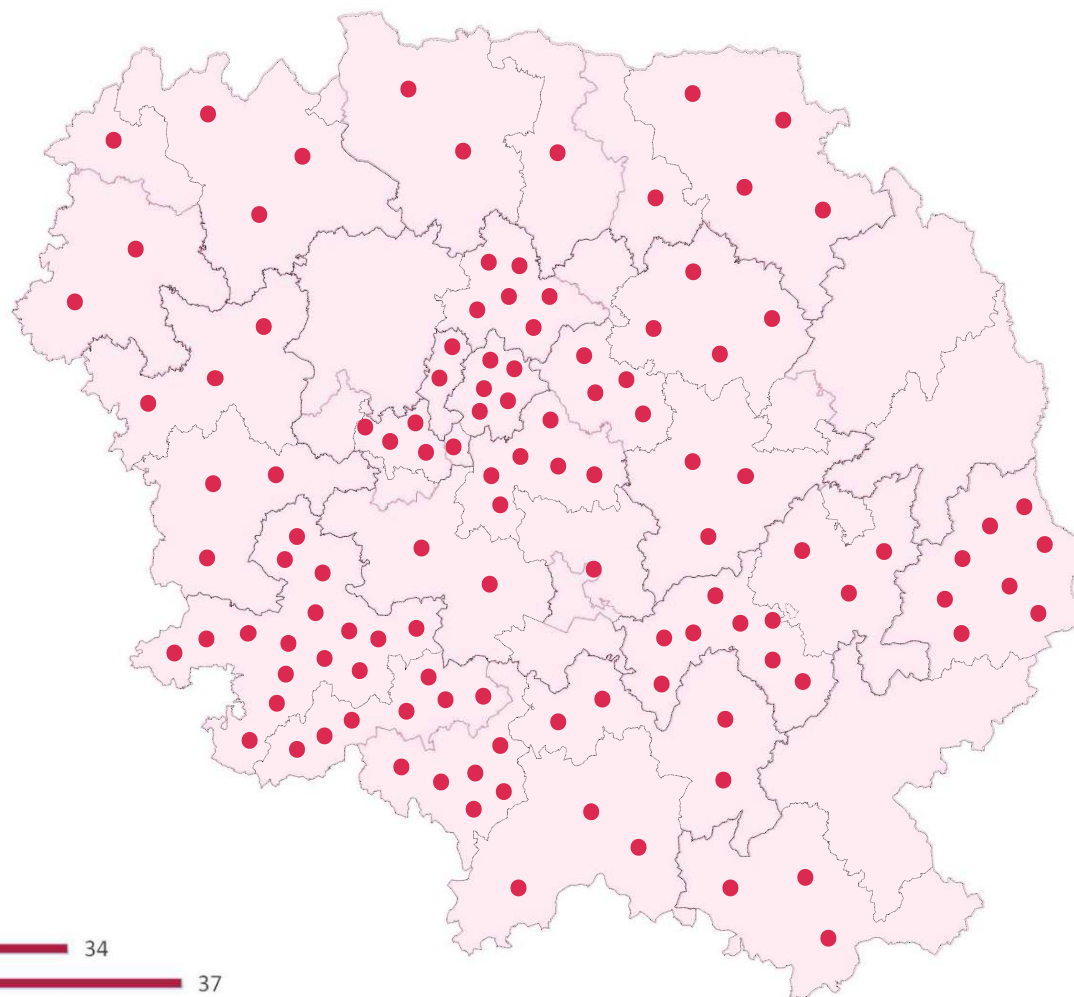
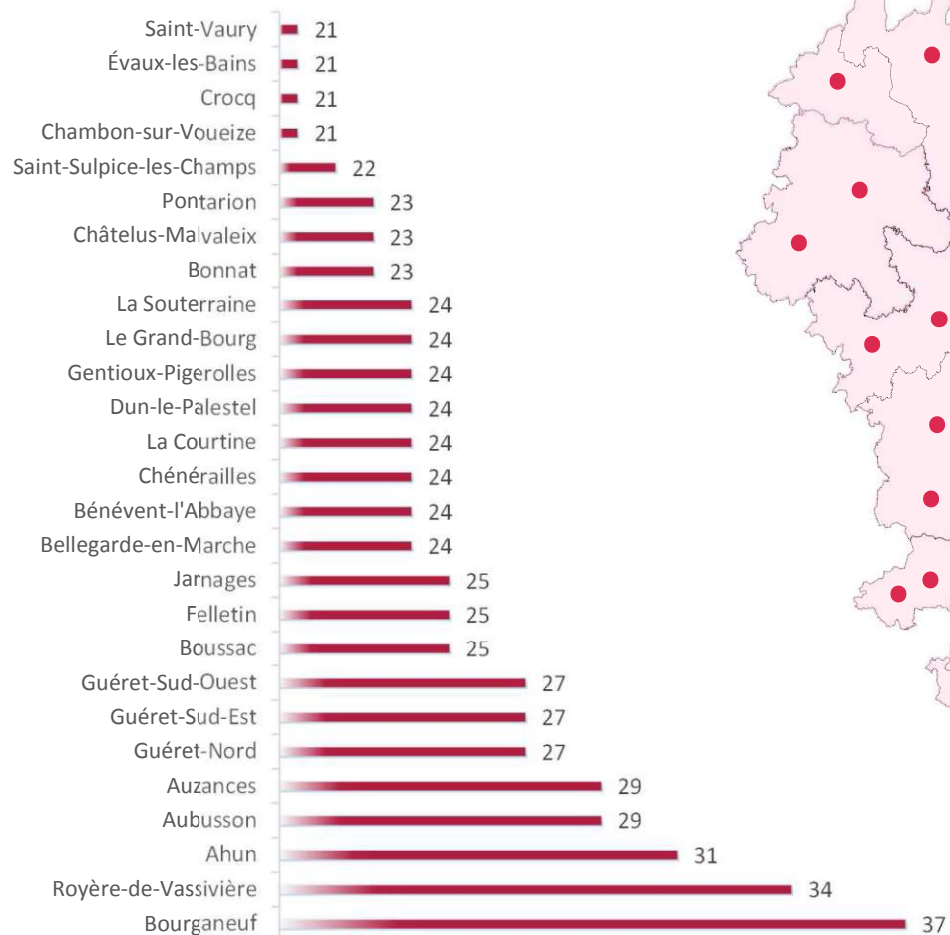
75 actions de prévention ont été recensées sur le territoire creusois. Parmi elles, 38 (soient 51 %) sont des actions de prévention globale, 13 (18%) concernent l'aide aux aidants, et 13 autres concernent la prévention spécifique aux problématiques de santé.

L'offre en matière d'actions de prévention est donc inégalement répartie en fonction des catégories d'actions. Toutefois, certaines catégories recourent plus de sous-thématiques que d'autres. De plus, certaines actions peuvent porter sur plusieurs thématiques et poursuivre plusieurs objectifs.

Cartographie des actions de prévention (1)

Recensement de l'offre

Le graphique ci-dessous représente le **nombre d'actions recensées pour chaque canton**. La liste utilisée ici est celle des anciens cantons, datant de 2014. Les actions ayant été recensées comme présentes sur l'ensemble du territoire (21 actions) ont été ajoutées pour chaque canton dans la liste. La carte ci-dessous indique quant à elle les **actions locales**, sans prendre en compte celles effectuées au niveau départemental. Elle permet d'observer le maillage global des actions de prévention recensées (un point = 1 action)



Recensement des actions de prévention (1)

Recensement de l'offre

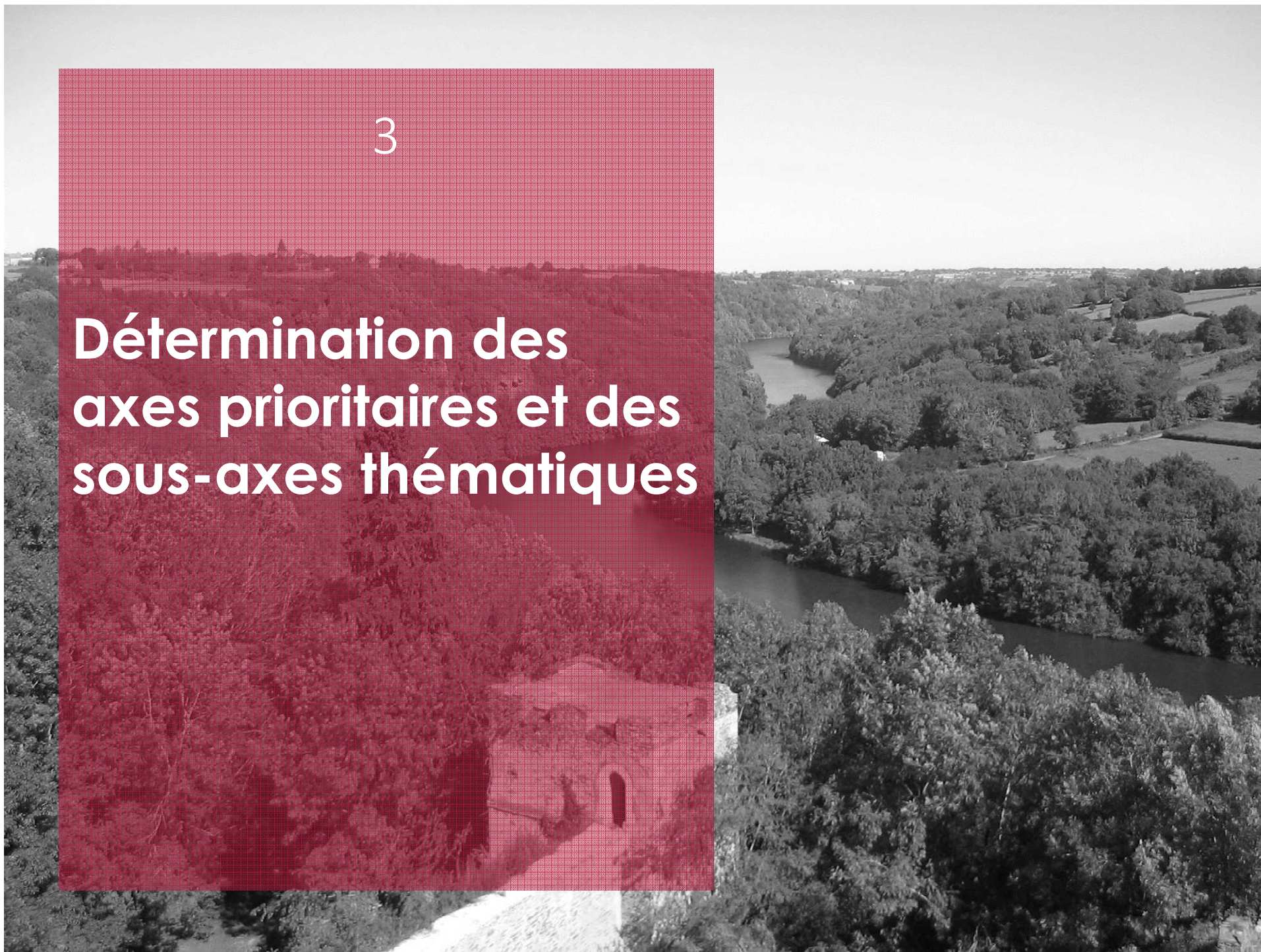
Présentation exhaustive des résultats de l'enquête :

	Nombre d'actions	Nombre de bénéficiaires	Montant alloués
Prévention globale	43	8044	171 862,00 €
Prévention des chutes / activités physiques et atelier équilibre	5	3158	33 300,00 €
Lutte contre l'isolement	10	112	14 000,00 €
Accès aux droits	8	835	39 562,00 €
Vie sociale	8	2094	12 400,00 €
Autres actions collectives de prévention	9	1255	65 600,00 €
Préparation à la retraite	2	75	1 000,00 €
Prévention santé	14	546	65 872,00 €
Bien-être et estime de soi	8	422	44 346,00 €
Dépistage	1	0	- €
Nutrition	2	68	17 768,00 €
Mémoire	2	56	3 758,00 €
Aide aux aidants	12	225	119 654,00 €
Prévention santé	3	71	3 633,00 €
Information	2	20	1 260,00 €
Soutien social et/ou moral	7	134	114 761,00 €
Formation	0	0	- €
Aides techniques	11	801	620 717,00 €
Technologie - Pack domotique	1	300	- €
Autres technologies	2	23	7 900,00 €
Technologie - Téléassistance	3	134	41 203,00 €
Aide technique inscrite à la LPRR	2	315	560 803,00 €
Autres aides techniques	3	29	10 811,00 €
Mobilité	2	168	6000,00 €
Habitat et urbanisme	10	1248	601 411,00 €
Adaptation de l'habitat	6	414	417 711,00 €
Sécurité à domicile	2	750	150 000,00 €
Urbanisme et cadre de vie	2	84	33 700,00 €
TOTAL DU RECENSEMENT DES ACTIONS DE PREVENTION	91	10921	1 579 516 €

- **Une bonne diversité et répartition des actions de prévention globale.** C'est un point fort qu'il faut préserver dans le programme coordonné ;
- **Les actions de prévention santé sont peu nombreuses** et concernent beaucoup le maintien de la forme physique (en EHPAD, à domicile ou en ateliers). Les actions de nutrition et de mémoire peuvent être renforcées ;
- **Les aides techniques individuelles** concernent principalement : le remboursement de produits inscrit à la LPRR, la téléassistance et l'aide au maintien à domicile (autre APA). A noter que le service de domotique / téléassistance du Département est également à considérer.
- **Les aides aux aidants sont hétérogènes mais peu nombreuses** et réparties de façon inégale sur le territoire (information dans l'Ouest du département et prévention santé / soutien moral dans l'Est).
- **Les actions en amélioration de l'habitat sont conséquentes** mais à coordonner pour une prise en charge plus égalitaire ;
- **Les actions de mobilité sont éparpillées et ciblées** (Conseil départemental via l'APA, la MSA et le RSI)

3

Détermination des axes prioritaires et des sous-axes thématiques



Différents éléments doivent être pris en compte dans l'exercice de détermination des axes prioritaires :

➤ **Les prérogatives de la CFPPA**

La loi définit un champ d'actions dont la Conférence doit se saisir. Il faut donc être vigilant quant au respect du périmètre défini.

➤ **Les enjeux tirés du diagnostic**

Les constats tirés du diagnostic permettent d'identifier des priorités d'actions sur le département, tant en terme de territoire que de public-cible. Cela doit être pris en compte pour s'assurer de la pertinence des actions proposées au plan d'action coordonné.

➤ **Les orientations stratégiques des financeurs**

Chaque financeur observe une stratégie, plus ou moins coordonnée, qu'il s'agit de garder en mémoire pour veiller à la faisabilité (financement notamment) des actions proposées.

Objectif : développer une prévention globale entendue comme la gestion active et responsabilisée, par chaque personne ou groupe de personnes, de son capital autonomie

Axes du programme de prévention	Public cible
1 – Equipements et aides techniques individuelles	Personnes âgées de 60 ans et plus sous condition de ressources variant selon la zone géographique. Condition : 40 % (au moins) du public-cible ne doit pas être bénéficiaire de l'APA
2 – Forfait autonomie	Résidents des Résidences Autonomie (ex foyers-logements)
3 – Actions des SAAD	Personnes âgées de 60 ans et plus
4 – Actions des SPASAD	Personnes âgées de 60 ans et plus
5 – Aide aux aidants	Proches aidants
6 – Actions collectives	Condition : 40 % (au moins) du public-cible ne doit pas être bénéficiaire de l'APA

Plusieurs constats et enjeux ont été tirés du diagnostic, regroupés en 4 thématiques :

1. Le maillage du territoire

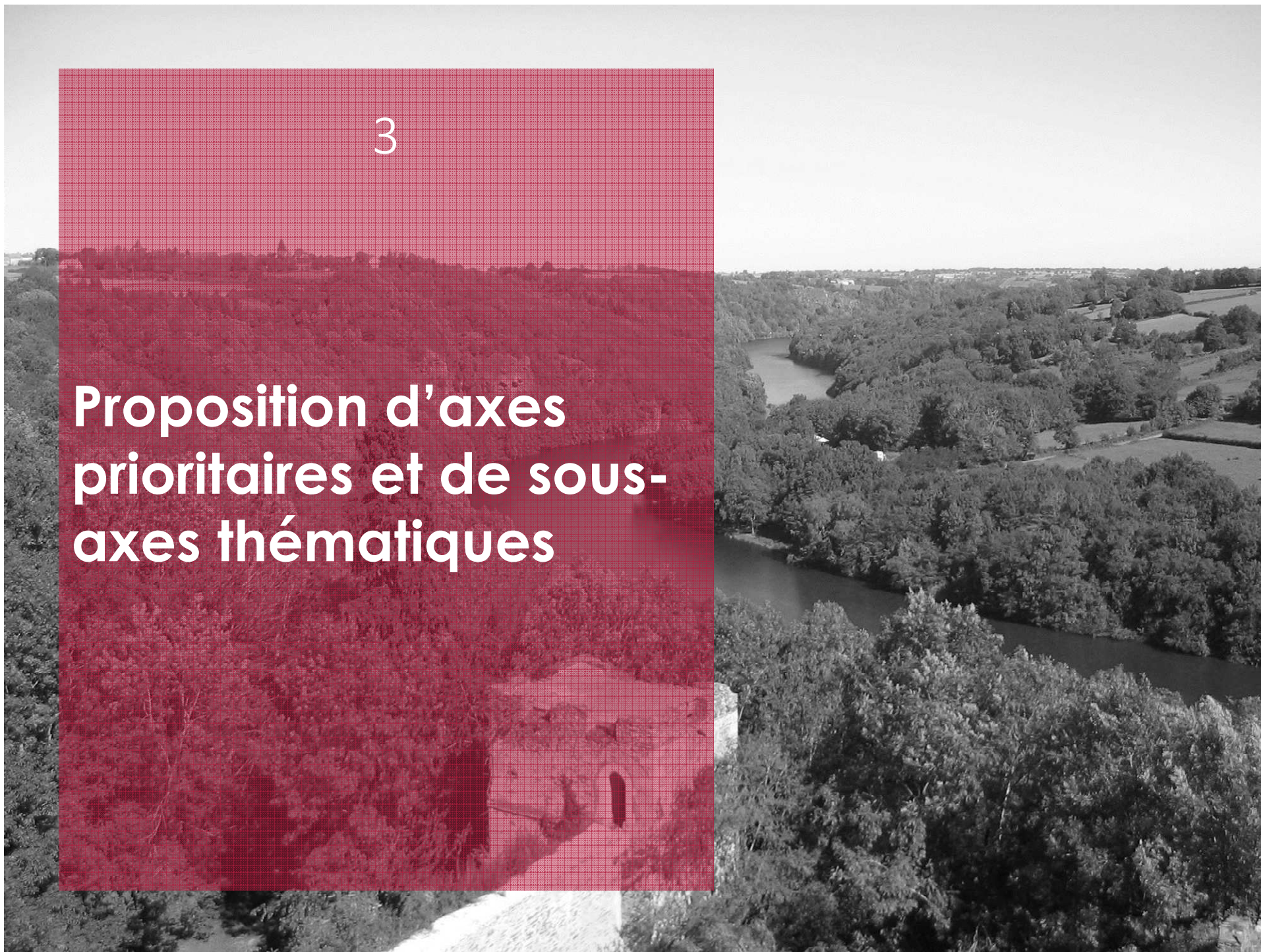
2. L'importance des actions collectives de prévention

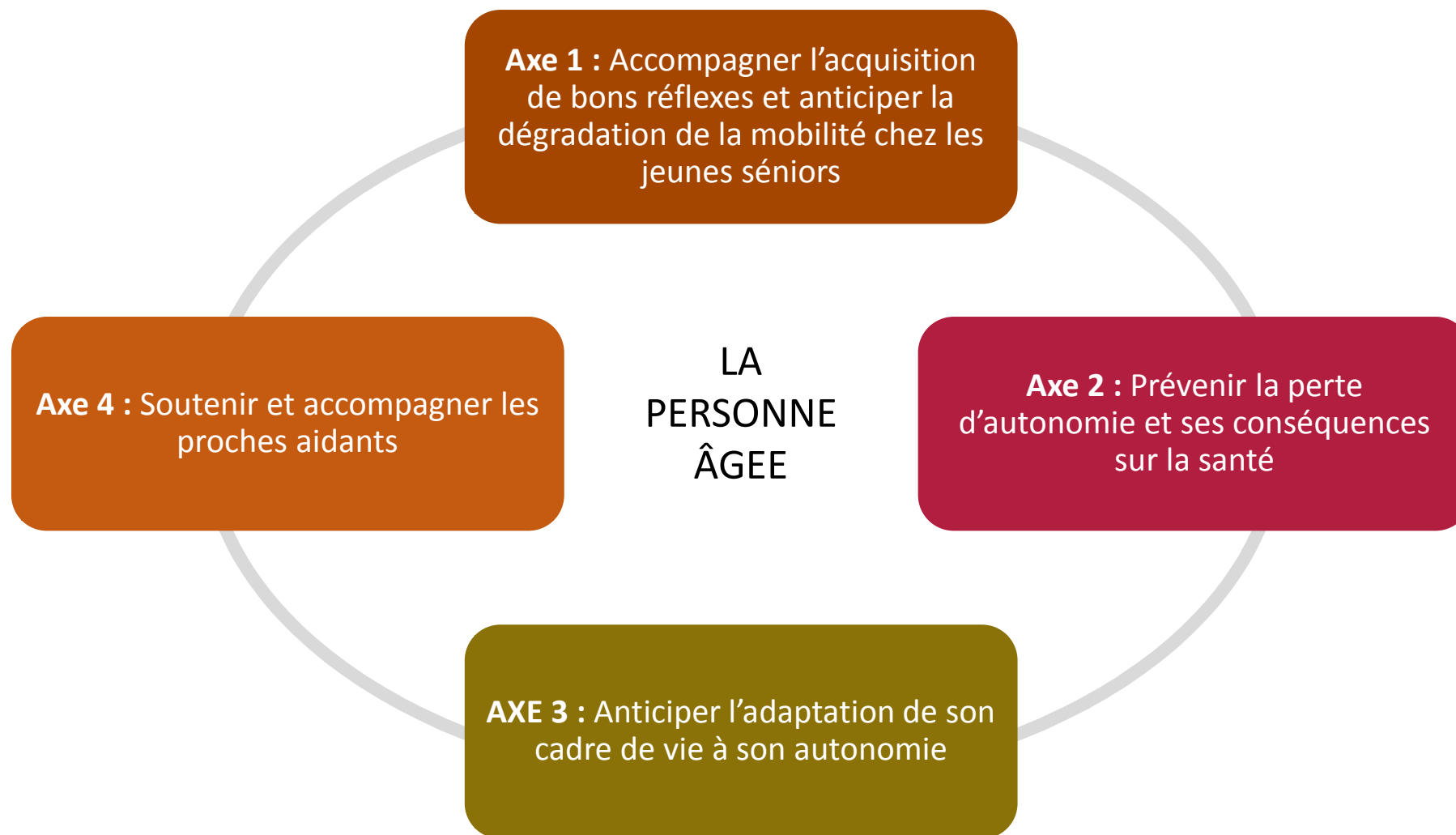
3. La mobilité

4. L'aide aux aidants

3

**Proposition d'axes
prioritaires et de sous-
axes thématiques**





Axe 1 : Accompagner l'acquisition des bons réflexes et anticiper la dégradation de la mobilité chez les jeunes seniors

Thématique n°1 : promouvoir l'information et la sensibilisation aux droits des jeunes seniors

- Favoriser l'accès aux droits et à l'information
- Sensibiliser les jeunes seniors sur les défis du grand âge

Action n°	Intitulé

Axe 1 : Accompagner l'acquisition des bons réflexes et anticiper la dégradation de la mobilité chez les jeunes seniors

Thématique n°2 : favoriser le maintien du lien social grâce à une mobilité pérenne

- Lutter contre l'isolement et conserver son bien-être moral
- Mettre à disposition des solutions de mobilité adaptées

Action n°	Intitulé

Axe 2 : Prévenir la perte d'autonomie et ses conséquences sur la santé

Thématique n°1 : développer les actions de prévention santé

- Favoriser l'émergence de nouveaux acteurs de la prévention (SAAD, SPASAD et résidences autonomie)
- Promouvoir une alimentation favorable à la santé des séniors
- Repérer les publics vulnérables
- Prévenir l'apparition des maladies chroniques

Action n°	Intitulé

Axe 2 : Prévenir la perte d'autonomie et ses conséquences sur la santé

Thématique n°2 : rendre les séniors acteurs de la préservation de leur capital autonomie

- Encourager la pratique d'activités physiques
- Maintien des facultés mémorielles et sensorielles
- Fluidifier le parcours entre dispositifs d'hébergement

Action n°	Intitulé

AXE 3 : Anticiper l'adaptation de son cadre de vie à son autonomie

Thématique n°1 : promouvoir l'accès aux aides techniques individuelles et à l'amélioration de l'habitat

- Améliorer la lisibilité des aides
- Améliorer et coordonner les pratiques d'octroi
- Faciliter la mise à disposition des aides

Action n°	Intitulé

AXE 3 : Anticiper l'adaptation de son cadre de vie à son autonomie

Thématique n°2 : accompagner le développement de l'offre de services liés à la « Silver Economie »

- Promouvoir les technologies favorisant un maintien à domicile de qualité
- Développer l'outil numérique au service de la Conférence des Financeurs

Action n°	Intitulé

Axe 4 : Accompagner et soutenir les proches aidants

Thématique n°1 : améliorer le repérage et l'information

- Information et sensibilisation des aidants
- Améliorer le repérage des situations à risques

Action n°	Intitulé

Axe 4 : Accompagner et soutenir les proches aidants

Thématique n°2 : construire un parcours de prise en charge adapté aux besoins

- La santé des aidants : soutien psychologique, prévention des TMS, etc.
- Optimisation des dispositifs d'accueil de jour et d'hébergement temporaire
- Expérimentation de solutions innovantes

Action n°	Intitulé